

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JANVIER 2017

Le conseil municipal, dûment convoqué le 27 décembre 2016, s'est réuni à la salle associative, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Murielle BARBECOT (arrivée en cours de séance) - Thierry DUSSAUGE - Sylvie PEGOURIE - Marie-Jeanne LIATOUT - Michèle PAEMELAERE - Patricia ALLOUCHE - Jean-Marie MANGEOT - Martial FAILLET - Elizabeth MAQUET - Patrice LAPIERRE - Christian MARCUCCILLI - Jacky NOUET.

Excusé : Laurent DUTKIEWICZ

Absent : Norberto DIAS

Secrétaire de séance : Thierry DUSSAUGE

Monsieur MANGEOT fait part de ses remarques sur le dernier compte-rendu :

Monsieur le maire lit la lettre de monsieur le maire de PARVES ET NATTAGE. La lettre lue n'est pas objective. Nous ne connaissons l'appartenance politique ou d'idée de la personne rédactrice. Ce courrier pourrait être instrumenté par des états limitrophes, dénonçant le site de Bugey mais ayant néanmoins des intérêts dans d'autres sites nucléaires nationaux. Pour une personne connaissant l'organisation et le fonctionnement d'une tranche nucléaire, de nombreux faits décrits sont orientés et non exhaustifs. Une remise en cause des autorités compétentes : ASN, IRSN, ... est fort au vu des questions posées. Certains faits exposés, sont expliqués en cours de séance. La loi de 2006 sur la transparence nucléaire encadre l'information sur l'exploitation des INB (Installation Nucléaire de Base, industriel ou médical).

Tous les ans un rapport de sûreté est disponible sur internet ou sur demande à chaque site INB. Les exploitants et les organisations syndicales en CHSCT s'expriment librement.

Une CLI où de nombreux élus locaux, autorités, organisations syndicales siègent et ont toutes les informations nécessaires pour répondre à ce courrier, ou débattre des sujets concernant le site.

Des sites internet : ASN.FR, INRS.FR expliquent de façon exhaustive tous les incidents et autres domaines techniques aux personnes désireuses d'avoir des compléments d'information.

Le compte-rendu de la séance du 6 décembre est approuvé à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du 6 décembre est approuvé à l'unanimité.

CESSION DROIT DE BAIL SALON DE COIFFURE

Monsieur le Maire présente la proposition de cession du fonds artisanal de la SARL KALY COIFFURE, locataire de la commune, à Monsieur et Madame COCOGNE, demeurant ensemble à TRAMOYES (01390) - 112, rue de Claire Combe, Lotissement les Peupliers n°8. L'activité poursuivie par le nouveau locataire sera identique à celle précédemment exercée.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité cette cession.

AVENANT 1 CONVENTION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'en raison de la demande d'accompagnement dans la définition et validation du programme de maîtrise d'oeuvre, l'analyse des offres lors de la consultation et également conduite d'opération pendant les travaux, il y a lieu de prendre en compte un avenant pour cette prestation supplémentaire.

De ce fait, Monsieur le Maire précise aux membres de l'Assemblée la nécessité d'approuver l'avenant n°1.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 :

Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant
AGENCE D'INEGIERIE DE L'AIN	1 350.00	6 750.00	8 100.00
T.V.A. 20%	270.00	1 350.00	1 620.00
TOTAUX T.T.C.	1 620.00	8 100.00	9 720.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve cet avenant.

DEBAT SUR LE RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LE SIEA

L'assemblée a pris connaissance du rapport de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône Alpes portant ses observations définitives concernant la gestion du SIEA au cours des exercices 2009 à 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, donne acte de la présentation et de la mise en débat du rapport d'observations définitives concernant la gestion du SIEA au cours des exercices 2009 à 2014.

Monsieur DUSSAUGE signale que le syndicat a voulu équiper en fibre optique des zones non denses mais sans accord avec ORANGE, le réseau n'est pas conforme et le SIEA doit remettre aux normes pour assurer la distribution.

L'assemblée remarque que le côté technique a été ignoré et a entraîné une mauvaise gestion financière.

QUESTIONS DIVERSES

- suite à la demande d'un habitant, un changement d'adresse sera proposé à la prochaine séance de conseil.

Madame BARBECOT arrive à ce stade de la séance.

- organisation des vœux du maire pour le samedi 7 janvier.
- fusion de l'inter communautés, l'élection de l'exécutif aura lieu le 11 janvier.
- réunion du Syndicat Dombes Saône, un nouveau château d'eau va être réalisé sur la commune de Lapeyrouse afin de desservir la commune de Villars les Dombes. Une voie verte sera construite sur le passage des canalisations.
- le devis de la LYONNAISE DES EAUX n'a toujours pas été reçu.
- des chiens signalé dangereux sont laissés en liberté sur la commune.

La séance est levée à 22 heures 00.